



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation

Reçu CLT / CIH / ICH-08 Rapport – Formulaire

Le 09 JAN. 2017

N° 0010

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2017
POUR EXAMEN EN 2017**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :
[HTTP://WWW.UNESCO.ORG/CULTURE/ICH/FR/FORMULAIRES/](http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/)

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. *Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

Association suisse des Organisations de Festivals de Folklore et d'Arts Traditionnels CIOFF® - Centre CIOFF® Suisse

A.1.b. *Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

CIOFF® - Section nationale Suisse

A.1.c. *Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO-90197

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : CENTRE CIOFF® SUISSE

Adresse : Route de Pensier 18, CH-1782 CORMAGENS / Suisse

Numéro de
téléphone : +41 26 466 18 92

Adresse
électronique : cyrill.renz@cioff.ch

Site Internet : www.cioff.ch

Autres informations
pertinentes : Site Internet: Sauvegarde du PCI: www.cioff.ch/SPC/index.html
Site Internet: Guide des traditions vivantes: www.cioff.ch/tradition

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : M.

Nom de famille : RENZ

Prénom : Cyrill

Institution/fonction : Centre CIOFF® Suisse

Adresse : Route de Pensier 18, CH-1782 CORMAGENS / Suisse

Numéro de
téléphone : +41 26 466 18 92

Adresse électronique : cyrill.renz@cioff.ch

Autres informations
pertinentes : www.cioff.ch

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

B.1. *Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du PCI (Article 13 et DO 154) par exemple en élaborant des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.*

Ne pas dépasser 250 mots

Réponse globale sur les points B1, B2, B3 et B4

Depuis 2012, toutes les démarches de mise en application de la Convention 2003 en Suisse sont

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

confinées aux seules institutions gouvernementales, soit au niveau national soit au niveau cantonal. Quelques mandats sont attribués au secteur universitaire ou muséal.

- B.2.** *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le patrimoine culturel immatériel (DO 154).*

Ne pas dépasser 250 mots

Voir B1, B5, B6 et D4

- B.3.** *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

Voir B1

- B.4.** *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de meilleures pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Voir B1

- B.5.** *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Ce rapport compète le Rapport détaillé du 15.01.2015.

ACTIVITÉS TERMINÉES

2015-2017: Info-Guide touristique avec Guide du patrimoine immatériel du district du Lac / FR

CONTENU: Répertoire de 53 traditions vivantes du district du Lac, Fribourg

COOPÉRATION: Inventaire, documentation et publication de l'inventaire en partenariat avec la Fédération fribourgeoise des costumes et coutumes FFCC (Ass. des porteurs de tradition) et l'Association régionale du Lac (ARL) pour une synergie entre Culture - Tourisme - Économie.

DIFFUSION: 32'000 exemplaires, Français / Allemand

INTERNET: www.cioff.ch et www.rvs-arl.ch (dès fin janvier 2017)

2015-2017: Guide du patrimoine immatériel du district du Lac / FR

CONTENU: Répertoire de quelques 57 traditions vivantes, sites du PCI et sociétés d'expression traditionnelle du district du Lac, Fribourg

COOPÉRATION: Inventaire, documentation et publication de l'inventaire en partenariat avec la Fédération fribourgeoise des costumes et coutumes FFCC (Ass. des porteurs de tradition) et l'Association régionale du Lac (ARL) pour une synergie entre Culture - Tourisme - Économie.

DIFFUSION: 10'500 exemplaires, Français / Allemand, distribués sous forme de tout-ménage à la population comme élément de sensibilisation à la sauvegarde du PCI régional.

INTERNET: www.cioff.ch/tradition et www.rvs-arl.ch (dès fin janvier 2017)

ACTIVITÉS EN COURS

2017 (juin-oct.): Musée de Morat - Exposition temporaire sur les traditions vivantes de Morat (Solennité et bataille de Morat) et celles du district du Lac (Diaporama des 57 traditions)

2018 (janvier): 2^{ème} édition de l'Info-Guide touristique avec Guide du patrimoine immatériel du district du Lac.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au patrimoine culturel immatériel, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

ACTIVITÉS EN COURS

Travaux de recherche (séminaires) sur deux expressions particulières du PCI en Suisse:

1. La Coraule fribourgeoise
2. La poya

Partenaire: Institut d'ethnographie de l'Université de Neuchâtel (Suisse), Prof. Ellen Hertz

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du patrimoine culturel immatériel, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs :*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du patrimoine culturel immatériel.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. *le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
- b. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;*
- c. *le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

Ne pas dépasser 250 mots

Par le biais du réseau du CIOFF® International (ONG accréditée avec Statut d'Association)

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le CIOFF® Suisse y est à chaque fois représenté par le CIOFF® International.

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

Non

D.3 De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?

Ne pas dépasser 500 mots

CONSIDÉRATION

1. Si l'implication des porteurs de tradition devient progressivement une réalité pour l'établissement des inventaires, elle s'estompe progressivement dès la fin de l'inventorisation.

2. L'expérience montre en outre, que la réalisation d'inventaires descriptifs des traditions vivantes d'une région, d'un canton ou d'un pays n'a souvent qu'un effet pratique de sauvegarde du PCI très limité pour les porteurs de tradition de la région, du canton ou du pays concerné.

Il en résulte la plus part du temps juste une publication de plus, qui n'apporte ni reconnaissance ni soutien significatifs à ceux qui créent, entretiennent et transmettent ces traditions.

PROPOSITION

Le CIOFF® Suisse propose l'implication des porteurs de traditions par une synergie entre culture, tourisme et économie pour assurer la viabilité des traditions, la reconnaissance des porteurs de tradition et la sauvegarde du PCI.

RÉALISATION

Ce concept, particulièrement adapté au niveau d'une région, a été réalisé par le CIOFF® Suisse et ses partenaires en collaboration depuis 2011:

- > La Fédération fribourgeoise des costumes et coutumes (Ass. de porteurs de tradition) et
- > L'Association régionale du district du Lac pour la culture, le tourisme et l'économie

sous la forme d'un GUIDE DU PATRIMOINE DU DISTRICT DU LAC

qui vise à assurer la viabilité des traditions dans cette région par une synergie entre culture, tourisme et économie et entend, par là, contribuer à la sauvegarde de ses expressions du patrimoine immatériel.

INTERNET (dès fin février 2017) : www.cioff.ch/tradition et www.rvs-arl.ch

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

- E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

Français. Actuellement 1 personne.

- E.2.** *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

2007-2014: Voir rapport du 15.01.2015, chapitres B5, B6, D4 et D6.

- E.3.** *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le CIOFF® Suisse n'a pas d'expérience dans ce domaine.

- E.4.** *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

Compétences générales: Voir rapport du 15.01.2015, chapitres B6 et D4.

Compétences spécifiques: Le CIOFF® Suisse n'a pas d'expérience spécifique dans ce domaine.

- E.5.** *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'extrapoler à partir d'une expérience locale pour l'appliquer à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Expérience au niveau du CIOFF® International.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

2007-2014: Voir rapport du 15.01.2015, chapitres B5 et D4

G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : Cyrill RENZ

Titre : CIOFF® Suisse, Responsable des relations internationales

Date : 05.01.2017

Signature :

